

LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DE JEUNESSE



Partenariat jeunesse

Partenariat entre la Commission européenne
et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Les vues exprimées dans ce document, élaboré à la demande du partenariat entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse, relèvent de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle des institutions partenaires, de leurs États membres ou des organisations qui coopèrent avec elles.

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou partie du document doit être adressée à la Direction de la communication (F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int). Toute correspondance relative à ce document doit être adressée au partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse.

Couverture et mise en page :
Service de la production des documents et publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Photo : © Partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse et Nigel Smith

Texte : Zara Lavchyan et Howard Williamson
Dessins : Sven Retore

© Conseil de l'Europe et Commission européenne, décembre 2020

Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe



Introduction

Comment les politiques peuvent-elles permettre aux jeunes d'être des citoyens actifs ? Comment peuvent-elles aider les jeunes à s'intégrer dans la société et à réaliser leurs aspirations et leur potentiel ?

■ Cet aperçu des principaux concepts, principes et enjeux de la politique de jeunesse vise à contribuer à répondre à ces questions.

■ Une mise en garde : la politique de jeunesse n'est pas simple. Nous invitons le lecteur à tenir compte de son propre environnement, qui est peut-être encore plus complexe.

■ La politique de jeunesse a fait l'objet de publications, de discussions et de débats qui dépassent de loin le contenu du présent document. Par conséquent, si votre cheminement vous a conduit jusqu'ici, nous espérons que vous ne vous arrêtez pas là. Nous vous invitons à continuer d'utiliser les références qui figurent dans le présent document et sur le site internet du Partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse.

des valeurs positives (solidarité, cohésion de groupe, etc.) ou des activités de promotion de la santé, des programmes en faveur de l'entrepreneuriat ou de l'accès à une justice adaptée aux jeunes, etc. D'une manière ou d'une autre, la politique de jeunesse permet de créer des opportunités afin que les jeunes puissent « se positionner » dans une communauté de valeurs. Elle peut ainsi soutenir la cohésion sociale et le développement de sociétés démocratiques.

■ La « politique de jeunesse » peut être considérée comme englobant tous les domaines qui concernent les jeunes, par exemple la protection sociale, la santé, le logement, l'emploi/l'entrepreneuriat, l'éducation formelle, ainsi que les questions transversales telles que l'inclusion sociale, la participation des jeunes, l'égalité de genre, etc.

■ La politique de jeunesse peut également être perçue comme s'adressant spécifiquement aux jeunes, notamment par le biais de programmes d'activités de loisirs, de mobilité, de bénévolat, de programmes de travail de jeunesse, d'informations destinées aux jeunes et de plateformes de participation des jeunes et d'implication dans la prise de décision. Dans ce cas, la politique de jeunesse peut s'articuler avec les autres domaines qui concernent les jeunes.

■ Il s'agit là d'une vision positive de la politique de jeunesse. Mais il y a d'autres facettes telles que la réglementation, la surveillance, la contrainte, la discipline et parfois la sanction. On peut citer l'activité imposée à un jeune au chômage en échange d'un revenu, ou les mesures prises en détention dans le cadre de la justice des mineurs comme exemples de politique de jeunesse négative.

■ La politique de jeunesse peut comprendre des mesures ou des programmes qui concernent tous les jeunes, comme elle peut prévoir des mesures destinées à des groupes de jeunes spécifiques, par exemple ceux qui sont dans une situation économique vulnérable ou ceux qui vivent en zone rurale.





Concepts de base

Dans l'expression « politique de jeunesse », il y a « jeunesse ». Le sens donné à ce terme dans différents contextes influe sur le contenu potentiel de la politique de jeunesse.

■ Il n'existe pas de consensus universel sur « la jeunesse » ou « les jeunes ». La jeunesse est une construction sociale qui renvoie à une période de transition complexe vers l'autonomie, au passage de l'enfance à l'âge adulte. La définition des jeunes varie selon les pays. La tranche d'âge 15-29 ans est souvent choisie à des fins statistiques au niveau de l'Union européenne (UE). Dans le cadre du programme Erasmus+, diverses opportunités sont offertes aux jeunes de 13 à 30 ans. Quant aux activités du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe, elles sont accessibles aux jeunes de 18 à 30 ans, avec des exceptions justifiées.

■ Dans l'expression « politique de jeunesse », il y a aussi le mot « politique », qui désigne un processus dans lequel des ressources publiques sont allouées à la réalisation d'objectifs politiques. Lorsqu'on parle de politique de jeunesse, il faut faire attention et être précis, car le terme peut renvoyer au processus d'*élaboration* de la politique de jeunesse, à l'*objet* de la politique de jeunesse ou aux domaines qu'elle recouvre, ou encore à l'*application* de la politique de jeunesse, c'est-à-dire à sa mise en œuvre pour les jeunes (Williamson 2017).



Comment la « jeunesse » est-elle définie dans votre pays ?

Tout le monde est-il d'accord avec cette définition ?

Comment les jeunes sont-ils majoritairement perçus dans le pays ?

Quels sont les cinq mots utilisés pour décrire les jeunes ?





Approches

La politique de jeunesse reflète la façon dont un gouvernement ou des décideurs perçoivent les jeunes. Il est essentiel d'examiner le cadre de valeurs d'une politique de jeunesse, car il a des implications à tous les niveaux, depuis les premières étapes du processus d'élaboration jusqu'aux mesures ou programmes touchant les jeunes et aux objectifs visés. Dans certains cas, ces valeurs et principes peuvent orienter la politique de jeunesse; dans d'autres, ils peuvent être absents. Dans une société démocratique, les principes qui sous-tendent la politique de jeunesse peuvent inclure le progrès social, la solidarité, la justice sociale, la citoyenneté active et l'intégration sociale et économique.

■ Les approches et méthodologies en matière d'élaboration des politiques vont de la réglementation à l'émancipation, de la prévention à l'intervention, du proactif au réactif, de la démarche axée sur les problèmes à l'approche centrée sur les opportunités, du paternalisme à l'ouverture. Le choix d'une approche plutôt que d'une autre se traduit par des mesures très variées, dont la justification et les conséquences doivent être attentivement examinées. Il existe, par exemple, une différence entre les fonds destinés à des projets qui correspondent à un modèle imposé et les fonds destinés à des projets qui laissent libre cours à la créativité des jeunes.

■ Les politiques de jeunesse peuvent être intégrées ou fragmentées, coordonnées ou isolées, spécifiques ou généralistes, en harmonie ou en conflit avec d'autres politiques. Dans certains pays, la politique de jeunesse fait partie du programme de développement de l'État; dans d'autres, ses objectifs sont fixés

en réaction à des problèmes émergents. Cette politique peut s'appuyer sur des cadres théoriques de développement de la jeunesse ou n'en tenir aucun compte ; correspondre ou non à des objectifs européens plus vastes ; être limitée ou étoffée en fonction des fluctuations de l'économie ; être axée sur une solide base de connaissances ou découler d'éléments plus anecdotiques. En Europe, les pays ayant des régimes sociopolitiques similaires ont tendance à avoir des approches assez semblables en matière de développement et de mise en œuvre des politiques de jeunesse, en tout cas pour ce qui est de l'éventail des domaines couverts et des priorités adoptées.

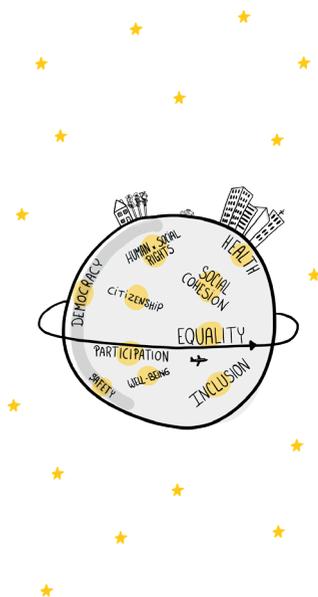
■ Le Conseil de l'Europe encourage les politiques de jeunesse qui sont fondées sur les droits de l'homme et les normes démocratiques, qui sont centrées sur les opportunités, qui associent les jeunes à leur élaboration et à leur mise en œuvre, qui créent des conditions propices à l'apprentissage, au développement des possibilités et à l'acquisition d'expérience, et qui résultent d'une solide collecte de données. L'Union européenne, par le biais de sa stratégie en faveur de la jeunesse, soutient les politiques qui créent davantage d'opportunités pour les jeunes et améliorent leur accès et leur pleine participation à la société. Ces cadres politiques valorisent le rôle du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel, soulignent l'importance d'une approche intersectorielle et insistent sur la nécessité de réunir des éléments probants et de dialoguer avec les jeunes.



Comment les jeunes sont-ils perçus par les décideurs dans votre environnement ? Sont-ils considérés comme une ressource, comme « l'avenir » ou comme un problème à résoudre ou à contrôler ?

Quelles sont les valeurs qui sous-tendent les politiques de jeunesse dans votre environnement ? Quels sont les objectifs et les principaux domaines de la politique de jeunesse dans votre pays ?

Les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes correspondent-ils aux objectifs de la politique de jeunesse ?





Acteurs de la politique de jeunesse et base juridique

Diverses autorités peuvent travailler sur les questions qui relèvent de la politique de jeunesse, à différents niveaux, dans différents secteurs et pour différentes fonctions. Dans certains pays, la politique de jeunesse est du ressort du gouvernement national. Dans d'autres, il s'agit d'une compétence des collectivités régionales, le gouvernement national fixant le cadre général des objectifs et garantissant la cohérence. Les collectivités locales appliquent la politique de jeunesse à leur niveau. Les structures responsables de la politique de jeunesse à l'échelle nationale peuvent inclure un ministère chargé de la jeunesse (seul ou avec d'autres secteurs comme la culture, l'éducation, le sport, la famille et l'enfance, les affaires sociales, les médias, la justice, la santé publique, ou les communautés), une instance étatique, un secrétariat d'État à la jeunesse, un service de la jeunesse ou une division de la politique de jeunesse. Aux niveaux local et régional, il peut s'agir d'offices de la jeunesse ou d'agents de ces structures, de porte-parole, de comités de jeunesse, dotés eux aussi d'un mandat spécifique ou travaillant en partenariat avec d'autres secteurs.

■ Si les pouvoirs publics sont au cœur de l'élaboration de la politique de jeunesse, de nombreux autres acteurs peuvent aussi jouer un rôle pour informer, développer et mettre en œuvre la politique de jeunesse : les conseils des jeunes, les organisations non gouvernementales de jeunesse, les groupes



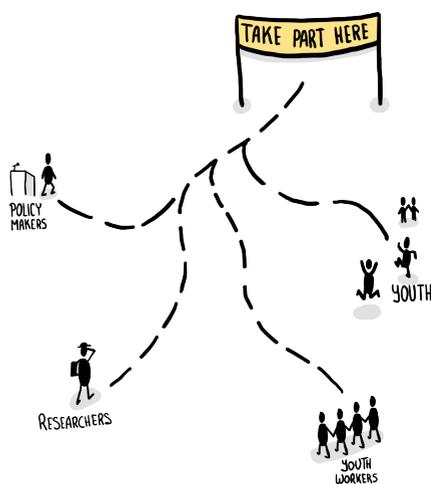
d'intérêts, les groupes de jeunes, les travailleurs de jeunesse, les chercheurs dans le domaine de la jeunesse, les jeunes, les établissements scolaires, les enseignants, les employeurs, le personnel médical, les travailleurs sociaux, les groupes religieux, les médias et bien d'autres encore.

■ Les cadres juridiques indiquent qui devrait être associé aux processus relatifs à la politique de jeunesse. Dans certains contextes, la politique de jeunesse peut être définie dans un seul et même acte juridique. Dans d'autres, des éléments de la politique de jeunesse peuvent être intégrés dans des documents concernant plusieurs secteurs, imbriqués dans un même cadre juridique (loi, pacte, résolution, stratégie, plan d'action, document de programmation étatique, etc.). Dans ce cas, on peut parler d'intégration de la dimension jeunesse. Cependant, si ces documents et les initiatives connexes ne sont pas délibérément et expressément liés aux jeunes, il est difficile de parler de politique de jeunesse coordonnée, même si ces politiques ont un impact sur les jeunes.



Quelle est la base juridique de la politique de jeunesse dans votre pays ?

Quelles sont les structures de la politique de jeunesse qui existent dans votre pays ?





Participation des jeunes

D'une manière générale, il est important que les personnes ciblées par une politique aient leur mot à dire sur toutes les questions qui les concernent. Les jeunes devraient avoir le droit, les moyens, le soutien, les possibilités et l'espace pour participer en tant que partenaires à la politique de jeunesse, c'est-à-dire donner des conseils sur son élaboration ou codécider en la matière, contribuer à l'offre de services, suivre et évaluer l'impact de la politique – et pas simplement en qualité de bénéficiaires des services. Lorsque les jeunes sont sollicités, ils s'approprient les décisions prises, et les services ainsi créés peuvent mieux correspondre à leurs aspirations ou à leurs droits. Les chances de succès de ces politiques sont alors bien meilleures !

■ Cela dit, tous les jeunes ne participent pas de la même façon. Pour que l'élaboration de la politique de jeunesse soit la plus inclusive possible, les pouvoirs publics doivent mettre en place des mécanismes de participation adaptés, diversifiés et pensés pour répondre aux attentes des utilisateurs – par exemple un dialogue avec les conseils des jeunes et les organisations de jeunesse, des consultations avec les jeunes et divers acteurs compétents, une participation numérique, etc.

■ Citons deux autres exemples :

- ▶ le système de cogestion du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe, dans lequel les représentants des gouvernements et ceux des organisations de jeunesse prennent ensemble les décisions concernant le programme de travail du Conseil de l'Europe sur la jeunesse ;
- ▶ le Dialogue structuré avec les jeunes de l'Union européenne, grâce auquel les avis des jeunes sont rassemblés, examinés conjointement et pris en compte lors de l'élaboration des politiques au niveau national et au niveau de l'Union.

■ La question des relations (de pouvoir) entre les autorités publiques et la société civile, en particulier les organisations de jeunesse et les jeunes eux-mêmes, est un élément important. Le gouvernement peut ainsi être un partenaire de la société civile et partager le pouvoir, ou alors il peut contrôler ce que font les organisations de jeunesse, ou ne pas intervenir ou ne pas les aider du tout dans leur travail (adapté de Lauritzen 2008).



Qui garantit que tous les acteurs compétents ont leur mot à dire et influent sur l'élaboration des politiques et sur leur mise en œuvre ?

Les organisations non gouvernementales de jeunesse sont-elles associées à la politique de jeunesse ? Si oui, comment ?

Les jeunes sont-ils associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de jeunesse ? Si oui, comment ? S'agit-il de tous les jeunes ?

Existe-t-il un conseil national des jeunes ou un autre type de structure pour représenter les organisations de jeunesse ?



Faire vivre la politique de jeunesse

Chaque pays a ses propres mécanismes pour mettre en œuvre la politique de jeunesse. Globalement, le gouvernement central joue un rôle dans la formulation du cadre politique, lorsqu'il crée (notamment grâce aux lois et aux budgets) les conditions de l'action aux niveaux régional et local. Par la suite, il assure généralement un suivi et évalue la mise en œuvre des objectifs politiques. Lorsqu'elles définissent les objectifs de la politique de jeunesse, les autorités examinent les résultats et le bilan des précédents processus, ainsi que les données pertinentes issues de la recherche. Le gouvernement central peut fixer des objectifs généraux et, parfois, demander aux collectivités locales ou régionales de concevoir des objectifs spécifiques. Dans un deuxième temps, il faut fournir des structures et des ressources, ce qui peut impliquer de légiférer pour définir les modalités de services ou de financement. Cela crée les conditions de mise en place des activités, des interventions et des services. Enfin, l'État évalue les résultats obtenus aux niveaux régional et local. L'action de la politique de jeunesse peut et devrait être complétée par une collecte de données empiriques permettant de savoir comment les aspirations politiques sont mises en œuvre dans la pratique, qui elles ont permis de toucher et avec quel effet, afin de déterminer ce qu'il faut modifier le cas échéant. Pour que ce cycle fonctionne bien, il faudrait assortir la définition des objectifs d'une grille d'évaluation : les objectifs devraient être sans équivoque, clairs en termes idéologiques, mesurables et en rapport avec les ressources disponibles (Siurala 2006). D'autres acteurs de la politique de jeunesse, tout comme le gouvernement, devraient jouer un rôle tout au long du processus.

La politique de jeunesse a une dimension transsectorielle lorsqu'il existe un processus de coopération entre le secteur de la jeunesse et d'autres secteurs sur les questions qui concernent les jeunes. La coordination transsectorielle peut être assurée, au sein d'un ministère chargé de la jeunesse, par un comité interministériel. Une autre solution consiste à confier la coordination à un représentant politique chargé des questions de jeunesse. Même si la situation s'y prête et s'il est nécessaire en théorie, le travail de partenariat entre différents secteurs (et par conséquent entre divers ministères et organismes) est une tâche difficile dans la pratique.



Quelles sont les relations entre les différents échelons de la politique de jeunesse dans votre pays ?

Comment l'État soutient-il la mise en œuvre au niveau local ? Comment veiller à la cohérence des services accessibles aux jeunes dans les différentes régions ou communes ?

Y a-t-il un organisme intersectoriel qui suit l'élaboration de la politique de jeunesse dans votre pays ?

Les travailleurs de jeunesse ou les autres professionnels qui travaillent avec des jeunes connaissent-ils le cadre de la politique de jeunesse au niveau national ?



Les clés du succès

À quoi faut-il réfléchir lors de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique de jeunesse ?

Les principaux éléments d'une politique de jeunesse efficace et volontariste sont les suivants :

- ▶ une autorité gouvernementale clairement définie chargée de la jeunesse, un organisme qui peut orienter, diriger, coordonner et consolider les travaux ;
- ▶ un groupe de jeunes clairement défini qui sera le groupe cible bénéficiaire ; il faut, par exemple, fixer les limites d'âge et/ou spécifier les groupes que l'intervention politique souhaite toucher ;
- ▶ une stratégie et un plan d'action concrets et transparents, ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation, afin que les responsables politiques soient tenus de rendre des comptes et afin de tirer des enseignements pour améliorer la politique de jeunesse ;
- ▶ une base de connaissances, par exemple une cartographie des différents besoins de différents jeunes, des recherches et des statistiques, et des informations empiriques résultant de la mise en œuvre de la politique ;
- ▶ une vision considérant les jeunes comme une ressource et non comme un problème, de manière à les soutenir et à leur donner les moyens de développer tout leur potentiel, et d'apporter une contribution positive à la société ;
- ▶ la confiance dans la valeur de la participation des jeunes et la capacité à permettre une véritable participation, c'est-à-dire à faire en sorte que

les jeunes prennent part aux processus politiques et s'investissent dans les organisations de jeunesse et la vie de la collectivité ;

- ▶ une approche transsectorielle de la politique de jeunesse, qui rassemble les secteurs des politiques publiques ayant un rôle à jouer dans la vie des jeunes, sans que ces secteurs se cantonnent à la sphère de la jeunesse ;
- ▶ un budget pérenne distinct, car la politique doit être soutenue par des moyens de mise en œuvre durables, spécifiques et adéquats ;
- ▶ des liens bien établis entre les échelons local, régional et national, ainsi qu'une reconnaissance des compétences et des responsabilités de tous les acteurs, et la volonté de rechercher la coopération, la coordination et les partenariats ;
- ▶ une cohérence avec la pratique internationale, en tenant compte des normes, des recommandations et des bonnes pratiques (adapté de Denstad 2009).

■ Lorsqu'on examine la politique de jeunesse, on peut analyser comment elle est organisée, qui fait quoi, combien elle coûte, mais d'abord et surtout si elle touche les bonnes personnes et si elle produit des effets intéressants et pertinents. Il convient de relever un défi de taille, qui est de maximiser l'impact de la politique de jeunesse positive et de réduire au minimum l'impact de la politique de jeunesse négative.



Quelle est la principale cible de la politique de jeunesse dans votre environnement (un groupe spécifique, une situation spécifique, tous les jeunes, etc.) ?

Sur quels types d'éléments les objectifs de la politique de jeunesse sont-ils fondés dans votre environnement ?

Quelle est la raison qui aurait pu motiver l'élaboration de certaines des politiques de jeunesse que vous connaissez ? Que visent-elles et qui veulent-elles toucher ?

Y a-t-il un budget spécifiquement destiné à la jeunesse ? Pour quoi est-il principalement utilisé ?

Existe-t-il de bonnes pratiques en matière de politique de jeunesse dans votre environnement ?



Politique de jeunesse – De la théorie à la pratique

Comment les politiques de jeunesse touchent-elles les jeunes ? De nombreux programmes ou interventions peuvent être lancés dans le cadre d'une politique de jeunesse sur des thèmes aussi variés que la participation et la citoyenneté, la sécurité et la protection, la lutte contre l'exclusion sociale, l'information et les nouvelles technologies, la mobilité et l'internationalisme, le vivre-ensemble dans les sociétés multiculturelles, l'orientation professionnelle, les loisirs, la promotion de l'égalité et de la non-discrimination, les questions environnementales, etc. Les programmes peuvent prévoir un financement en faveur de projets concernant la jeunesse, de programmes d'éducation non formelle, de l'information et de l'orientation, de dispositifs visant à faciliter l'accès au marché du travail, du travail de jeunesse, entre autres exemples.

■ L'un des principaux outils de la politique de jeunesse est le travail de jeunesse, qui recouvre une vaste gamme d'activités de nature sociale, culturelle, éducative, environnementale et/ou politique, réalisées par, avec et pour les jeunes, en groupes ou à titre individuel. Cette fonction est assurée par des travailleurs de jeunesse rémunérés ou bénévoles et repose sur des processus d'apprentissage non formels et informels orientés vers les jeunes et vers la

participation volontaire. Son objectif premier est de motiver les jeunes et de les aider à trouver et à suivre des voies constructives dans la vie, et à contribuer ainsi à leur développement personnel et social, et au fonctionnement de la société dans son ensemble (Conseil de l'Europe 2017).

■ Une question importante concernant ceux qui travaillent avec des jeunes dans le cadre de la politique de jeunesse est celle des compétences et des moyens d'acquérir ces compétences. La formation des travailleurs de jeunesse, par exemple, est un élément primordial à prendre en compte pour garantir la qualité des services fournis aux jeunes et leur conformité avec les objectifs de la politique de jeunesse. Une autre question a trait aux capacités, c'est-à-dire qu'il faut déterminer si les infrastructures en place offrent des espaces suffisamment sûrs et appropriés pour l'apprentissage et les activités motivantes à l'intention des jeunes.



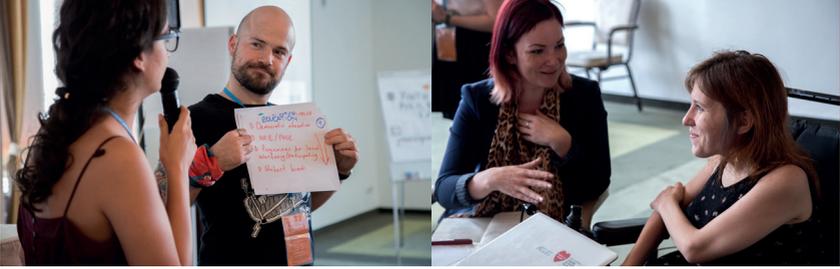
Comment la mise en œuvre de la politique de jeunesse est-elle organisée dans votre pays ?

Quels outils la politique de jeunesse utilise-t-elle pour toucher les jeunes ?

Quels sont les outils de mise en œuvre ?

Comment les professionnels de la politique de jeunesse et ceux qui travaillent avec des jeunes sont-ils formés ?





La politique de jeunesse aux niveaux européen et national

En Europe, les politiques de jeunesse nationales sont élaborées selon les priorités et réalités du pays, mais elles s'appuient aussi sur les thèmes et priorités de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, qui ont leurs propres missions et mandats.

Union européenne

La Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse (2019-2027) s'articule autour de trois axes : *mobiliser*, *connecter* et *autonomiser* les jeunes. Elle encourage les jeunes à participer à la vie démocratique (*mobiliser*) ; elle promeut la participation volontaire, la mobilité à des fins d'apprentissage, la solidarité et la compréhension interculturelle (*connecter*) et soutient l'autonomisation des jeunes grâce à la qualité, l'innovation et la reconnaissance du travail socio-éducatif (*autonomiser*). La stratégie vise à toucher tous les jeunes et à rendre les programmes de l'Union plus inclusifs pour les moins favorisés. Elle tient compte des résultats du dialogue avec les jeunes, qui a permis d'identifier 11 objectifs pour la jeunesse européenne.

Ces objectifs sont atteints par le biais de programmes de jeunesse tels qu'Erasmus+ et le Corps européen de solidarité. La stratégie est fondée sur une mise en œuvre efficace, ciblée et commune entre les différents secteurs, en mobilisant plusieurs programmes et fonds européens, et en encourageant la coopération intersectorielle à tous les niveaux. La Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse prévoit notamment des activités d'apprentissage mutuel entre les États membres, le partage des informations nationales, le dialogue de l'Union en faveur de la jeunesse et d'autres formes de participation des jeunes à l'élaboration des politiques, la Plateforme de la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse et des outils reposant sur des éléments factuels. Le Coordonnateur européen des activités relatives à la jeunesse est l'interlocuteur de la Commission européenne et une référence visible pour les jeunes.



Conseil de l'Europe

La politique de jeunesse du Conseil de l'Europe est actuellement définie dans le document stratégique « Agenda 2020 », qui énonce les priorités de la politique de jeunesse européenne jusqu'en 2020 : les droits de l'homme et la démocratie ; vivre ensemble dans des sociétés plurielles et l'inclusion sociale des jeunes. Le Conseil de l'Europe promeut des politiques de jeunesse axées sur les droits de l'homme et les normes démocratiques, qui mettent l'accent sur la participation, l'information, l'inclusion, l'accès aux droits, le travail de jeunesse et la mobilité, et qui associent les jeunes à la construction d'une Europe fondée sur les droits de l'homme et la démocratie.

Le Conseil de l'Europe facilite la coopération intergouvernementale et internationale aux fins de l'élaboration des politiques de jeunesse, et propose des mesures de soutien aux États membres pour concevoir des politiques de jeunesse fondées sur les principes et normes reconnus au niveau international. Ces mesures sont notamment les suivantes : séminaires et renforcement des capacités par des activités d'éducation non formelle ; analyses internationales des politiques nationales de jeunesse ; détachements ; apprentissage entre pairs ; expertise ou évaluation indépendante ; visites d'études et missions consultatives. D'autres mesures prévoient le financement de projets de jeunesse par le Fonds européen pour la jeunesse, ainsi que des programmes de renforcement des capacités dans les Centres européens de la jeunesse.

Partenariat jeunesse Union européenne- Conseil de l'Europe

La Commission européenne et le Conseil de l'Europe ont établi un partenariat dans le domaine de la jeunesse pour promouvoir les synergies entre leurs activités axées sur les jeunes. Ce partenariat, par exemple, rassemble et développe les connaissances en vue d'élaborer les politiques de jeunesse et le travail de jeunesse, en particulier autour des thèmes de la participation des jeunes, de l'inclusion sociale et du travail de jeunesse.



Comment la politique de jeunesse européenne s'articule-t-elle avec la politique de jeunesse nationale dans votre pays ?

Quelles sont les articulations entre les niveaux européen, national et local de la politique de jeunesse ?



Défis et enjeux

La politique de jeunesse présente de nombreux défis. Certains concernent les réalités de notre époque auxquelles la politique de jeunesse est censée répondre (chômage des jeunes, extrémisme violent, entre autres). D'autres reviennent régulièrement dans le débat sur la politique de jeunesse. Voici quelques exemples :

- ▶ Les pouvoirs publics ne s'engagent pas véritablement en faveur de la politique de jeunesse. Les actions et les programmes sont éparpillés entre différents domaines politiques. Tel ou tel élément peut certes concerner la jeunesse, mais il n'y a pas d'objectifs cohérents.
- ▶ La politique de jeunesse est fondée sur des idéologies politiques ou des questions d'actualité et peut être instrumentalisée aux fins de conserver le pouvoir politique, sans tenir compte de la situation, des besoins ou des droits des jeunes.
- ▶ Les mécanismes et ressources nécessaires à la mise en œuvre des stratégies de jeunesse font défaut.
- ▶ Lorsque la politique de jeunesse est définie et mise en œuvre, diverses instances ou organismes publics ne travaillent pas ensemble, même s'ils ciblent les jeunes par rapport à des problèmes recoupant plusieurs domaines politiques.
- ▶ Les jeunes ne sont pas associés à la conception des politiques de jeunesse. Lorsqu'ils le sont, le programme politique est déjà fixé et leur contribution n'est pas prise en compte, ou alors les jeunes qui participent ne sont pas considérés comme représentatifs.
- ▶ Les pouvoirs publics chargés de la politique de jeunesse ne sont pas suffisamment préparés pour travailler avec des jeunes.



Quels sont, selon vous, les principaux défis pour la politique de jeunesse dans votre pays ou région ?

Quelles sont les principales questions auxquelles les responsables de la politique de jeunesse devraient donner la priorité dans votre pays ou région ?

- ▶ Il n'y a pas de suivi et/ou d'évaluation indépendants des résultats obtenus par la politique de jeunesse, ni de ses échecs ou des autres besoins auxquels elle devrait remédier. Les programmes sont reproduits sans que des enseignements aient été tirés de ce qui a été fait précédemment.
- ▶ Lorsqu'une politique de jeunesse prévoit des dispositifs de financement pour des organisations (de jeunesse) ou d'autres organismes de la société civile, ces dispositifs ne sont pas accessibles à toutes les organisations, quelles que soient les propositions de ces dernières.
- ▶ Les professionnels qui travaillent avec ou pour des jeunes, comme les travailleurs de jeunesse, les conseillers et les agents d'information ou les éducateurs, ne sont pas assez formés.
- ▶ La portée de la politique de jeunesse est problématique. Les programmes ne touchent pas ceux auxquels ils s'adressent, ou la définition du groupe cible est trop limitée et il y a peu de choses prévues pour les jeunes en général.

Sources

- Commission européenne (2015), *EU youth report 2015*, <https://publications.europa.eu/s/dmAG>
- Commission européenne (2017), *Improving youth work – your guide to quality development*, <https://publications.europa.eu/s/dlxm>
- Conseil de l'Europe (2008), « L'avenir de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe: AGENDA 2020 », Déclaration finale de la 8^e Conférence des ministres responsables de la jeunesse, Kiev, Ukraine, 10-11 octobre 2008.
- Conseil de l'Europe (2015), Recommandation CM/Rec(2015)3 du Comité des Ministres aux États membres sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux, adoptée le 21 janvier 2015, lors de la 1217^e réunion des Délégués des Ministres.
- Conseil de l'Europe (2017), Recommandation CM/Rec(2017)4 du Comité des Ministres aux États membres relative au travail de jeunesse, adoptée le 31 mai 2017, lors de la 1287^e réunion des Délégués des Ministres.
- Conseil de l'Union européenne (2009), Résolution du Conseil du 27 novembre 2009 relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018), JO C 311, 19.12.2009, p. 1-11.
- Denstad F. Y. (2009), *Youth Policy Manual: How to develop a national youth strategy*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Forum européen de la jeunesse (2016), « Un guide sur des normes de qualité pour la politique de jeunesse », https://www.youthforum.org/sites/default/files/publication-pdfs/Toolkit_YP_FR.pdf
- Lauritzen, P. (2008), *Eggs in a pan – Speeches, Writings and Reflections by Peter Lauritzen*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Siurala, L. (2006), *A European framework for youth policy*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Williamson, H. (2002), *Soutenir les jeunes en Europe – Principes, politique et pratique*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Williamson, H. (2008), *Supporting young people in Europe (volume 2)*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Williamson, H. (2017), *Supporting young people in Europe – Looking to the future (volume 3)*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Site consacré aux Objectifs pour la jeunesse européenne, existant dans différentes langues européennes: https://ec.europa.eu/youth/policy/youth-strategy/youthgoals_fr



Connaître les principaux fondements de la politique de jeunesse est une étape importante pour pouvoir analyser comment la politique de jeunesse peut résoudre les problèmes que les jeunes rencontrent aujourd'hui.

Comment les politiques peuvent-elles permettre aux jeunes d'être des citoyens actifs? Comment peuvent-elles aider les jeunes à s'intégrer dans la société et à réaliser leurs aspirations et leur potentiel? Ces questions sont essentielles dans un contexte où les jeunes sont confrontés à une transition complexe vers l'âge adulte tout en étant des acteurs du changement social.

Les pouvoirs publics ont un rôle capital à jouer pour élaborer des stratégies et des politiques dont l'objectif est d'offrir aux jeunes des opportunités et des expériences susceptibles d'accroître leurs chances d'une intégration réussie dans la société et de leur permettre de devenir des membres actifs et responsables de la société, ainsi que des acteurs du changement.

Ce document présente à toutes les personnes qui s'intéressent à la politique de jeunesse un aperçu de ses principaux concepts, principes, approches et enjeux.

<http://youth-partnership-eu.coe.int>

youth-partnership@partnership-eu.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int

Les États membres de l'Union européenne ont décidé de mettre en commun leur savoir-faire, leurs ressources et leur destin. Ensemble, ils ont construit une zone de stabilité, de démocratie et de développement durable tout en maintenant leur diversité culturelle, la tolérance et les libertés individuelles. L'Union européenne s'engage à partager ses réalisations et ses valeurs avec les pays et les peuples au-delà de ses frontières.

<http://europa.eu>



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE